

CONSEIL D'ADMINISTRATION

658^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

3 février 2026, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Lucie Chiasson, Lyne Demers, Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama, Dominique Leduc, Isabelle St-Hilaire Vézina et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Mathis Godhue, Hugo Lachance, Etienne Leduc et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Marie-Claude Côté, Chantal Malouin et Isabelle Prégent et monsieur Sébastien St-Amour
Sièges vacants	Représentant(e) du milieu universitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette (à distance), Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard et Benoit Sauvé
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 655^e assemblée régulière
 - 3.2. Procès-verbal de la 656^e assemblée extraordinaire
 - 3.3. Procès-verbal de la 657^e assemblée extraordinaire
 - 3.4. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. Lettre de Mme Alexandra Claveau – Démission du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield
 - 4.2. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Acte de nomination de Mme Isabelle St-Hilaire Vézina à titre de représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie
 - 4.3. MES – Lettre du sous-ministre Sylvain Périgny – Décret sur la gestion des demandes dans le Programme les étudiant(e)s étranger(ère)s
 - 4.4. MES – Lettre de la directrice Odile Pelletier – Avis de conformité de votre rapport annuel d'activités 2024-2025
 - 4.5. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Demande de statut permanent pour le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion
 - 4.6. Lettre de l'Association étudiante du cégep de Valleyfield (AECV) – Nomination de Mathis Godhue à titre de représentant des étudiant(e)s secteur préuniversitaire
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 986^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal de la 987^e réunion régulière du comité exécutif

- 5.3. Procès-verbaux des 3^e et 4^e réunions régulières de la commission des études pour l'année 2025-2026
- 5.4. Demande d'une représentation auprès du conseil d'administration – Augmentation du soutien informatique dans tous les campus du Cégep
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études AEC et DEC
 - 6.2. Nomination d'un(e) membre responsable de la coordination du programme Soins infirmiers à la commission des études pour 2025-2026
 - 6.3. Adoption du cahier des matrices des relations locales des objectifs/cours 2026-2029
 - 6.4. Adoption du calendrier scolaire 2026-2027
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Révision budgétaire 2025-2026
 - 7.2. Sinistre à la résidence étudiante
 - 7.2.1. Point sur la situation
 - 7.2.2. Plan de réintégration et travaux à réaliser - Autorisation de dépenses
 - 7.3. Réorganisation administrative à la Direction des services administratifs
 - 7.4. Nomination d'un membre au comité statutaire sur les ressources humaines (siège laissé vacant par Alexandra Claveau)
 - 7.5. Révision – Règlement sur le cheminement scolaire favorisant la réussite scolaire des étudiants (DE-01-RE-09)
 - 7.6. Autorisation de demande de dérogation à un mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visé par un arrêté ministériel - Revue de presse pour médias locaux
 - 7.7. Acquisition d'ordinateurs portables pour 2026
 - 7.8. Appel d'offres des services d'agents de sécurité
 - 7.8.1. Nomination du secrétaire de comité de sélection
 - 7.8.2. Nomination des membres du comité de sélection (huis clos)
8. Points d'information
 - 8.1. Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP (huis clos)
 - 8.2. Bilan mi-annuel du plan de travail 2025-2026
 - 8.3. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique des administrateurs (formulaire à remplir par les membres)
 - 8.4. Du président
 - 8.5. Du directeur général
 - 8.5.1. Revue de presse du 16 novembre 2025 au 12 janvier 2026
 - 8.5.2. Mémoire demandes pré budgétaires – Fédération des cégeps
 - 8.5.3. Concours intercollégial de sculpture sur neige
 - 8.6. Du directeur des études
 - 8.6.1. Effectif étudiant pour l'hiver 2026
9. Date et heure de la prochaine assemblée : 24 mars 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20
10. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 31, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 658^e assemblée régulière du 3 février 2026 pour adoption. D'entrée de jeu, il salue les nouveaux membres qui s'ajoutent au sein du conseil d'administration.

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-658.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 655^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lyne Demers
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-658.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 655^e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la 656^e assemblée extraordinaire

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Marc-André d'Amour

A-658.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 656^e assemblée extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Procès-verbal de la 657^e assemblée extraordinaire

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-658.3.3

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 657^e assemblée extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4. Affaires découlant du procès-verbal

Ref.CA.655.8.2

En suivi de la plénière réalisée avec les membres lors de la séance du 25 novembre 2025, M. Rémillard fait un état de situation quant aux travaux entourant le Bilan mi-parcours du Plan stratégique. Il précise que son adoption est toujours prévue pour la séance de mars. Les consultations auprès des instances s'amorceront prochainement.

4. Correspondance

4.1. Lettre de Mme Alexandra Claveau – Démission du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Bolduc informe les membres que des échanges ont eu lieu avec Mme Claveau. Il la remercie pour son implication. Le processus pour combler le siège est déjà amorcé avec le ministère de l'Enseignement supérieur.

4.2. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Acte de nomination de Mme Isabelle St-Hilaire Vézina à titre de représentante du Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.3. MES – Lettre du sous-ministre Sylvain Périgny – Décret sur la gestion des demandes dans le Programme les étudiant(e)s étranger(ère)s

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Etienne Leduc, directeur des études, donne quelques informations supplémentaires sur le décret. Les étudiant(e)s qui sont déjà au sein du Cégep et qui dépassent le délai prévu pour leur parcours scolaire, sont comptabilisés. Les étudiant(e)s internationaux ne sont plus admis(es), sauf celles et ceux qui proviennent des écoles secondaires.

4.4. MES – Lettre de la directrice Odile Pelletier – Avis de conformité de votre rapport annuel d'activités 2024-2025

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.5. MES – Lettre de la ministre Martine Biron – Demande de statut permanent pour le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise que cette lettre est une étape attendue par le Cégep pour assurer un financement fixe vers le statut permanent du Centre d'études.

4.6. Lettre de l'Association étudiante du cégep de Valleyfield (AECV) – Nomination de Mathis Godhue à titre de représentant des étudiant(e)s secteur préuniversitaire

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 986^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5.2. Procès-verbal de la 987^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5.3. Procès-verbaux des 3^e et 4^e réunions régulières de la commission des études pour l'année 2025-2026

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

5.4. Demande d'une représentation auprès du conseil d'administration – Augmentation du soutien informatique dans tous les campus du Cégep

Les membres prennent connaissance du document. M. Leduc donne quelques informations au sujet de la correspondance des enseignant(e)s déposée à la commission des études et des discussions ont lieu. Il expose la situation et les défis entourant le volume d'activités au sein de la Direction des technologies de l'information pour répondre à l'ensemble des besoins. Quant à la suite, il était déjà discuté au comité de direction des possibilités d'ajouter une ressource supplémentaire et cette proposition a été entérinée par le comité exécutif en janvier dernier. Le technicien pourra assurer un service de soutien dans les centres d'études, ainsi qu'au campus principal.

6. Résolutions en bloc

6.1. Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 16 étudiant(e)s qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- seize étudiant(e)s à l'automne 2025

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiant(e)s dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 52 étudiant(e)s qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- deux étudiant(e)s à l'hiver 2025;
- un étudiant(e) à l'été 2025;
- quarante-quatre étudiant(e)s à l'automne 2025;
- cinq étudiant(e)s à l'hiver 2026.

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiant(e)s méritant(e)s.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-658.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiant(e)s finissant(e)s. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiant(e)s sanctionné(e)s par programme » du 3 février 2026, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 52 étudiant(e)s finissant(e)s dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2026011601. et déposé à la Direction des

études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Nomination d'un(e) membre responsable de la coordination du programme Soins infirmiers à la commission des études pour 2025-2026

En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement Tremplin DEC et deux représentant(e)s de la Formation générale. Ce faisant, la commission des études est invitée à procéder à la nomination de la membre suivante, afin de remplacer madame Anik Pontbriand pour le programme Soins infirmiers :

Nom du responsable	Programme
Christine Lafleur	Soins infirmiers

Considérant l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-658.6.2

DE NOMMER À TITRE DE NOUVEAU MEMBRE DE la commission des études pour l'année scolaire 2025-2026, madame Christine Lafleur pour le programme Soins infirmiers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Adoption du cahier des matrices des relations locales des objectifs/cours 2026-2029

Chaque année, en préparation à l'admission des nouveaux(-elles) étudiant(e)s à la session d'automne, la Direction des études procède à une révision des grilles de cours applicables à cette cohorte.

À cet effet, les comités de programmes et les départements ont été invités à réviser les grilles de cours.

Outre les programmes en élaboration ou étant en révision locale, cinq programmes ont demandé des modifications mineures, soit Techniques de physiothérapie (144.A1), Soins infirmiers (180.A0), Sciences de la nature (200.B1), Double DEC : Sciences de la nature et Arts visuels (200.13) et Double DEC : Sciences humaines et Arts visuels (300.13).

144.A1 Techniques de physiothérapie
Modifier à la grille 144A1_A25_VD

Modification du préalable 144-1R4-VL et 144-2R5-VL en préalable absolu (PA) au cours	144-3H4-VL
Retrait du préalable 144-4H4-VL pour le cours	144-4D5-VL
Ajout du préalable 144-3F4-VL (PA) pour le cours	144-4D5-VL
Retrait des préalables 144-4C4-VL et 144-4H4-VL pour le cours	144-4S5-VL
Ajout des préalables 144-3F4-VL (PA), 144-3A4-VL (PA), 144-4E5-VL (CR) 144-3P4-VL (PR) pour le cours	144-4S5-VL
Retrait du préalable 144-4H4-VL pour le cours	144-5C5-VL
Ajout des préalables 144-4R4-VL (PA) et 144-3F4-VL (PA) pour le cours	144-5C5-VL
Modification du préalable 144-3P4-VL en préalable absolu (PA) pour le cours	144-5D5-VL
Retrait du préalable 144-4C4-VL pour le cours	144-5D5-VL
Ajout du préalable 144-3A4-VL (PA) pour le cours	144-5D5-VL
Ajout du préalable 144-4E5-VL (PA) pour le cours	144-5S1-VL
Retrait de tous les préalables pour le cours	144-6S3-VL
Ajout de préalables : Tous les cours spécifiques de la session 1 à 5	144-6S3-VL
Ajout ESP pour le cours	144-6S3-VL

180.A0 Soins infirmiers
Modifier à la grille 180A0-2023-REG – 180A0-2023-CHI – 180A0-2023-VD

Ajout du préalable 101-116-VL aux cours	<ul style="list-style-type: none"> • 180-226-VL • 180-233-VL • 180-2A3-VL
Ajout du préalable 101-214-VL aux cours	<ul style="list-style-type: none"> • 180-31D-VL • 180-333-VL
Ajout du préalable 101-3B4-VL aux cours	<ul style="list-style-type: none"> • 180-4A9-VL • 180-529-VL
Retirer les préalables 101-314-VL, 101-414-VL et 101-3B4-VL aux cours	<ul style="list-style-type: none"> • 180-41A-VL • 180-547-VL • 180-53N-VL

200.13 Sciences de la nature et Arts visuels

Modifier la grille de cours 20013-A-2024

Ajout du préalable 201-SN3-RE (PR) au cours 201-SN1-RE

200.B1 Sciences de la nature

Modifier la grille de cours 200B1-2024

Ajout du préalable 201-SN3-RE (PR) au cours 201-SN1-RE

300.13 Double DEC: Sciences humaines et Arts visuels

Modifier la grille de cours 30013_A-2024

Ajouter le cours 350-3B3-VL à la session 4 en choix de cours (3 sur 6)

Retirer le cours 350-3B3-VL à la session 5

Ajouter le cours 387-4G3-VL à la session 4 en choix de cours (3 sur 6)

Retirer le cours 387-4G3-VL à la session 5

Ajouter le cours 601-VPZ-VL à la session 5 (1 sur 2)

Retirer le cours 601-VPZ-VL à la session 4

Ajouter le cours 601-VPW-VL à la session 5 (1 sur 2)

Retirer le cours 601-VPW-VL à la session 4

Considérant les cinq demandes de modifications mineures;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 12 décembre 2025 sur l'ensemble des programmes, et l'avis favorable de la commission des études du 21 janvier 2026 quant à l'ajout de l'offre de cours complémentaires et de cours d'éducation physique;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson

Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-658.6.3

D'ADOPTER LE CAHIER DES MATRICES DES relations locales des objectifs/cours 2026-2029.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. Adoption du calendrier scolaire 2026-2027

Diverses balises servent à l'élaboration du calendrier scolaire. Prioritairement, il y a le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui prescrit, à l'article 18, que « le collège doit organiser, au cours d'une année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ». Il y a également la convention collective qui définit l'année d'enseignement comme étant la « période de dix mois de disponibilité au sens de la convention collective à l'intérieur d'une année d'engagement » (article 1-2.03). Finalement, il y a les considérations pédagogiques.

La Direction des études utilise, pour comparer les différents scénarios, un document faisant état des critères à considérer. En plus des critères incontournables référant au RREC et à la convention collective des enseignants, ce document établit plusieurs critères variables identifiant les préoccupations à prendre en compte dans la production du calendrier. Ces dernières concernent, entre autres, le délai requis pour les opérations de l'intersession menées par l'organisation scolaire et la nécessité de réduire au minimum les permutations de cours par rapport aux jours de calendrier. Un comité issu de la commission des études est mandaté pour contribuer à l'analyse de divers scénarios.

Considérant les contraintes imposées par le calendrier civil, les délais requis par l'organisation scolaire pour la préparation de la session d'hiver, l'apport des membres du comité calendrier scolaire ainsi que les impacts du calendrier sur les étudiant(e)s, le comité calendrier s'est entendu pour proposer aux membres de la commission des études le scénario 2.2;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-658.6.4

**D'ADOPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE 2026–
2027, tel que déposé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Révision budgétaire 2025-2026

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Afin d'assurer un suivi rigoureux des budgets, il est opportun à la mi-année financière, d'effectuer un exercice de révision budgétaire et d'en saisir les instances.

- 1) Au regard du budget de fonctionnement (fonds 1) : (voir document du CA du 16 juin 2025, ci-joint).

En juin 2025, le budget de fonctionnement adopté prévoyait des revenus de 48 901 930 \$, des dépenses de 50 481 716 \$, pour un budget déficitaire de 1 579 786 \$ pour l'année 2025-2026.

Avec le soutien des responsables budgétaires, les prévisions de dépenses et de revenus ont été établies jusqu'au 30 juin prochain. Il appert que nous prévoyons maintenant des revenus de 49 666 930 \$, des dépenses de 48 841 716 \$ pour une variation positive de 825 214 \$ du solde de fonds prévu au 30 juin 2026. Vous trouverez, en pièce jointe, le document d'analyse contenant le détail des écarts budgétaires par catégories.

M. Rémillard rappelle que le risque financier entourant le développement du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion s'est avéré finalement positif, ayant finalement reçu l'appui financier du Ministère. Il remercie les membres d'avoir fait confiance à la Direction. Il rappelle également qu'aucun poste n'a été comprimé en 2025-2026. M. Lachance souligne l'excellent travail de l'équipe du Cégep pour assurer une saine gestion financière.

Considérant que le Cégep a adopté en juin 2025 un budget de fonctionnement comprenant des revenus de 48 901 930 \$;

Considérant l'exercice de révision budgétaire effectué par les différents services et directions;

Considérant que le comité exécutif a pris acte de la situation financière du Cégep pour l'exercice 2025-2026 lors de sa séance du 20 janvier 2026;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par M. Hugo Lachance

A-658.7.1

DE PRENDRE ACTE DE LA SITUATION financière du
Cégep pour l'exercice 2025-2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.2. Sinistre du 31 décembre 2025 à la résidence étudiante – Point sur la situation et autorisation de dépenses

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le 31 décembre dernier en soirée, un conduit du système d'extinction d'incendie situé au 4^e étage de la nouvelle aile de la résidence étudiante a subi une rupture, entraînant des dégâts d'eau importants dans l'ensemble du bâtiment. Aucun(e) étudiant(e) ni membre du personnel n'a été blessé. Dès les premières heures suivant l'incident, le Cégep a déployé des mesures afin d'assurer la sécurité, le bien-être et l'accompagnement des résident(e)s touché(e)s.

Depuis ce jour et considérant le début de la session d'hiver le 21 janvier dernier, une centaine de résident(e)s ont été relocalisé(e)s temporairement à l'Hôtel Moco à Salaberry-de-Valleyfield et à l'Hôtel Holiday Inn à Vaudreuil-Dorion. Une vingtaine de résident(e)s ont choisi de suspendre ou de résilier leur bail. Enfin, un peu moins d'une dizaine d'unités locatives n'avait pas de bail actif au début janvier.

Des interventions rapides ont été effectuées au sein de la résidence afin de réparer le bris, de nettoyer, d'assécher et de sécuriser les lieux ainsi que d'amorcer des travaux de démolition et de reconstruction. Les travaux de reconstruction sont d'ailleurs débutés depuis le 13 janvier.

Après l'approbation de la conformité du bâtiment par des experts mandatés par le Cégep, une réouverture partielle de la résidence étudiante a été réalisée le 27 janvier dernier alors que cinquante-neuf (59) résident(e)s ont pu commencer la réintégration de leur unité locative au rez-de-chaussée et au 4^e étage de la résidence étudiante. Les travaux de reconstruction se poursuivront pour les prochaines semaines et devraient se terminer au mois de mars, sans exclure que certains travaux puissent être exécutés seulement durant la période estivale 2026.

Le tableau suivant présente le plan de réintégration des 139 unités locatives de la résidence étudiante, qui demeure évolutif selon l'avancement des travaux :

Date	Nombre d'unités locatives	Étage(s) concerné(s)
27 janvier 2026	59	RDC et 4 ^e
6 février 2026	37	2 ^e
20 février 2026	36	3 ^e
Indéterminée	7	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e

En ce qui concerne la clinique-école en Soins infirmiers, son ouverture, prévue en mars prochain, n'est pas compromise.

La cause du sinistre n'est toujours pas confirmée à ce jour.

Du point de vue financier, ce sinistre engendre de nombreuses dépenses et pertes de revenus qui seront couvertes en très grande majorité par les assureurs du Cégep.

L'évaluation préliminaire, réalisée en partenariat avec l'expert en sinistre des assurances, s'élève à ce jour à 1 750 000 \$. Le tableau qui suit présente la ventilation de cette évaluation pour les principaux postes de dépenses. Il est précisé que la très grande majorité des dépenses sera assumée par les assureurs au dossier.

Poste de dépenses	Montant estimé (\$)
Travaux de nettoyage et d'assèchement après sinistre	200 000 \$
Travaux de l'Entrepreneur général pour démolition et réfection	400 000 \$
Autres travaux divers (réparation du bris, ébénisterie, sécurisation et conformité du bâtiment, etc.)	95 000 \$
Services de sécurité 24/7	50 000 \$
Contingence – bâtiment	155 000 \$
Sous-total – bâtiment	900 000 \$
Hébergement temporaire à l'hôtel	500 000 \$
Indemnités pour repas et déplacements	250 000 \$
Pertes de revenus locatifs	30 000 \$
Contingence – frais supplémentaires	70 000 \$
Sous-total – frais supplémentaires	850 000 \$

Total – bâtiment et frais supplémentaires	1 750 000 \$
---	--------------

D'autres échanges ont lieu entourant la gestion du sinistre à la suite de questions des membres. M. Rémillard précise que plusieurs directions et services ont contribué à la gestion de cette crise et ont tenté de minimiser les impacts du sinistre sur les étudiant(e)s ainsi que le début de la session. Il salue l'ensemble des personnes mobilisées dans le dossier. M. Bolduc souligne à son tour le travail accompli par les équipes du Cégep. Finalement, il est précisé que peu de biens des étudiant(e)s ont été endommagés.

Considérant le sinistre qui a frappé la résidence étudiante le 31 décembre 2025 et que des dépenses urgentes ont dû être autorisées;

Considérant l'obligation de relocaliser l'ensemble des étudiants résidents pendant plusieurs jours;

Considérant que l'ensemble des dépenses encourues, sauf une franchise de 10 000 \$, sont présentement admissibles au remboursement par les couvertures d'assurances;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-658.7.2

QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUTORISE les dépenses relatives à la situation d'urgence du sinistre du 31 décembre 2025 à la résidence étudiante pour une somme maximale de 2 000 000 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Réorganisation administrative à la Direction des services administratifs

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point. Il assure un suivi sur la proposition présentée lors de la séance extraordinaire du 13 janvier dernier.

De plus, il précise qu'à la suite de l'avis de l'Association des cadres des collèges du Québec- section locale, déposé aux membres, un libellé sera précisé dans l'affichage du poste entourant le soutien au sein des centres d'études pour s'assurer que ce soit plus explicite.

En 2023, dans le cadre d'une réorganisation administrative et afin d'améliorer la supervision des manœuvres et du Service de la sécurité en soirée, il a été décidé de créer un poste temporaire de contremaître général de soir. Cette réorganisation permettait de dégager le régisseur général de plusieurs tâches cléricales et de supervision qui l'empêchaient de mettre en place un véritable programme de gestion de l'énergie et un programme de maintenance. Elle permettait aussi de faciliter la gestion de différents sous-traitants.

Suivant l'évolution des risques en lien avec les mesures d'urgence et la sécurité de la communauté collégiale, la Direction des services administratifs a analysé sa

capacité à faire face aux défis actuels et à venir en lien, entre autres, avec les cibles à atteindre et les projets qui découlent du Plan stratégique 2023-2028. En décembre 2025, le détenteur du poste de contremaître général de soir a remis sa démission. À la suite de cette analyse et de ce départ volontaire, il apparaît nécessaire d'abolir le poste temporaire de contremaître général, d'ajouter un poste permanent de gestionnaire administratif, de revoir la structure hiérarchique et de réviser ainsi le partage des responsabilités de l'équipe d'encadrement du Service des ressources matérielles et des services communautaires. Il s'agit d'un exercice relevant du mandat annuel du directeur général que de s'assurer de l'efficacité de la structure organisationnelle.

Plusieurs éléments contextuels sous-tendent une telle réflexion :

Les enjeux et défis pour les prochaines années sont importants et le Cégep doit se doter d'une structure organisationnelle apte à les affronter :

- L'évolution du contexte externe et interne en lien avec les enjeux d'itinérance et de santé mentale, la hausse importante des exigences en matière de sécurité et de mesures d'urgence et des projets immobiliers menant à une hausse des superficies de bâtiment à surveiller et à entretenir;
- La recherche de l'efficacité dans notre modèle de gestion;
- La nécessité d'appuyer les directions dans leur développement institutionnel afin d'atteindre les objectifs du Plan stratégique.

Recommandations pour la structure hiérarchique de la Direction des services administratifs :

- De modifier la structure afin que les trois postes de cadres du Service des ressources matérielles et des services communautaires, soit un coordonnateur pour le volet planification et développement ainsi que d'un régisseur général et d'un gestionnaire administratif pour le volet des opérations, relèvent directement du poste de direction.

Recommandations pour le Service des ressources matérielles et des services communautaires :

- De créer un poste de gestionnaire administratif (ADM 5);
- Ce cadre supervisera les employé(e)s aux postes suivants :
 - 5 préposés à la sécurité;
 - Environ 3 agent(e)s externes en sous-traitance (plus remplaçant(e)s).

Impact financier :

- L'impact financier du retrait d'un poste de contremaître d'entretien général se situe actuellement entre 68 046 \$ et 90 727 \$ (ADM 3);
- L'impact financier de l'ajout d'un poste de gestionnaire administratif se situe actuellement entre 81 516 \$ et 108 684 \$ (ADM 5);
- L'impact financier maximal de l'ajout d'une prime de disponibilité pour le quart de soir au poste de régisseur général est de 5 175 \$;
- Donc un impact net annuel maximal de 23 132 \$.

Le document explicatif de la modification organisationnelle à la Direction des services administratifs est déposé en annexe. Une consultation à l'interne a

également été menée, à la suite de laquelle de l'association des cadres locales (ACCQ) a émis un avis qui est déposé aux membres.

Considérant la hausse importante des exigences en matière de sécurité et de planification de mesures d'urgences;

Considérant que le ministère de l'Enseignement supérieur a autorisé le Cégep de pourvoir le poste de gestionnaire à la sécurité;

Considérant les consultations menées à l'interne;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par M. Marc-André d'Amour

A-658.7.3

D'AUTORISER LA MODIFICATION À LA structure administrative tel que décrit dans le document « projet de réorganisation administrative à la Direction des services administratifs » daté du 13 janvier 2026 et d'autoriser la création du poste de gestionnaire sécurité et résidence (ADM-05).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Nomination d'un membre au comité sur les ressources humaines

En juin 2024, le conseil d'administration adoptait la création du comité statutaire portant sur les ressources humaines.

Comme spécifié au sein de la Charte du comité, le comité des ressources humaines doit être formé d'un minimum de cinq (5) membres du conseil d'administration :

- Trois membres provenant de l'externe, dont obligatoirement le président ou le vice-président du conseil;
- Deux membres provenant de l'interne, dont obligatoirement le directeur général.

À la suite de la démission au conseil d'administration de Mme Alexandra Claveau au sein du conseil d'administration le 25 novembre 2025, un siège dédié à un membre provenant de l'externe devient vacant. Une personne doit donc être nommée pour combler ce siège. Tel que le prévaut la Charte, cette personne doit posséder, ou s'efforcer d'acquérir, des compétences en ressources humaines suffisantes. Une fois constitué, le comité se nommera un(e) président(e). Au moins deux rencontres doivent se tenir annuellement.

Considérant la démission au conseil d'administration de Mme Alexandra Claveau le 25 novembre 2025, laissant vacant un siège destiné à un membre de l'externe;

Considérant que le directeur général siège d'office à titre de membre de l'interne;

Considérant la volonté des membres d'avoir des opportunités pour participer activement à l'amélioration des pratiques de gouvernance du conseil d'administration;

Il est proposé par M. Etienne Leduc
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-658.7.4

DE NOMMER M. James-William Caron à siéger au comité statutaire des ressources humaines.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.5. Révision du Règlement sur le cheminement scolaire et la réussite des étudiants (DE-01-RE-09)

M. Etienne Leduc, directeur des études, présente le point. Il effectue une courte présentation PowerPoint.

À la suite des travaux entourant le Plan d'action de réussite en enseignement supérieur (PARES) et le Plan d'action sur la santé mentale en enseignement supérieur (PASME), diverses rencontres, analyses et réflexions ont amené la Direction des études à réviser le Règlement sur le cheminement scolaire favorisant la réussite scolaire des étudiants (DE-01-RE-09).

Au cours de ses travaux, inscrits au plan de travail institutionnel de 2024-2025, plusieurs consultations ont été menées auprès de différents groupes ou instances, et ce, depuis mai 2023. Les consultations ont permis de discuter des enjeux que posait le Règlement, en vigueur depuis le 18 décembre 2001, mais révisé en juin 2009 et en février 2013. Les principaux groupes consultés ont été la commission des études (à trois reprises), les rencontres PARES-PASME, impliquant près d'une trentaine d'intervenant(e)s directement en lien avec les étudiant(e)s, et le comité de gestion pédagogique.

Plus récemment, en décembre 2025, le comité de direction et le comité de gestion ont été saisis des avancées du projet, permettant les consultations officielles auprès des instances. Ainsi, à la suite de la commission des études du 10 décembre 2025, au cours de laquelle ont été déposées les modifications au Règlement qui deviendront intégralement les nouveaux articles du Règlement, la consultation auprès des trois syndicats, de l'Association des cadres du Cégep de Valleyfield (ACCQ) et de l'Association des étudiant(e)s du Cégep de Valleyfield (AECV) a été officiellement lancée. La date butoir pour effectuer des retours auprès de la Direction des études a été fixée au 12 janvier 2026.

Il a été convenu de renommer le Règlement « Règlement sur la réussite. »

Considérant que la consultation officielle ayant pour échéance le 12 janvier n'a récolté aucun commentaire ou question;

Considérant les discussions, les consultations, les réflexions et les échanges qui ont eu lieu, à plus d'une reprise, auprès de groupes de travail ou d'instances pertinentes en lien avec ce Règlement;

Considérant que les modifications proposées rejoignent l'esprit des discussions et solutionnent les enjeux recensés dans l'application du règlement en vigueur depuis décembre 2001;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 21 janvier 2026 quant aux modifications apportées au Règlement;

Il est proposé par Mme Dominique Leduc
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-658.7.5

D'ADOPTER LA RÉVISION ET LES modifications du Règlement sur le cheminement scolaire et la réussite des étudiants (DE-01-RE-09), qui portera dorénavant le nom de Règlement sur la réussite, effective à compter du 3 février 2026.

ET DE MANDATER LE SERVICE DE l'organisation scolaire pour mettre en œuvre le Règlement au terme de la session d'hiver 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6. Autorisation de demande de dérogation à un mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) visé par un arrêté ministériel - Revue de presse pour médias locaux

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

En janvier 2019, la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC) a octroyé un contrat à l'entreprise Meltwater News Canada inc. pour un abonnement d'une durée de deux (2) ans à sa plateforme de revue de presse pour un montant annuel de 6 200 \$. Ce type de plateforme est un outil de travail essentiel pour l'équipe des communications, permettant notamment d'assurer efficacement, en temps réel, les veilles médiatiques et de produire des revues de presse.

Toutefois, cet abonnement se renouvelle automatiquement le 13 janvier de chaque année. Selon les termes du contrat, si nous souhaitons cesser cet abonnement, le fournisseur doit en être avisé dans les 60 jours précédents la date du renouvellement automatique, soit avant le 14 novembre 2025.

Ainsi, dans un souci du respect du Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01), le 1^{er} octobre dernier, le Cégep a informé Meltwater News Canada inc. que

l'abonnement ne sera pas renouvelé, mettant fin au contrat à compter du 13 janvier 2026.

En conformité avec la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales et selon l'arrêté numéro 2024-03 de la présidente du Conseil du trésor en date du 6 juin 2024, ces services de revue de presse et de veille des médias font désormais partie de la liste des biens et services pour lesquels un organisme public doit recourir exclusivement au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin de les obtenir.

Pour répondre aux besoins de revue de presse des organismes publics, le contrat du CAG numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias existe et est en cours d'exécution jusqu'au 30 septembre 2026.

Tel qu'autorisé par le conseil d'administration lors de son assemblée du 28 octobre 2025, le Cégep de Valleyfield a déposé une demande au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer à un regroupement d'organismes publics dont le contrat est en cours d'exécution pour obtenir des services de revue de presse et de veille médias d'une valeur estimée de 6 200 \$ pour la période du 13 janvier 2026 au 30 septembre 2026, le tout en conformité avec le contrat du Centre d'acquisitions gouvernementales numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias.

Or, après échanges et discussions avec le CAG et son fournisseur, il est requis d'obtenir une dérogation pour obtenir des services hors mandat au contrat en cours afin d'avoir des services de revue de presse pour les médias locaux et régionaux, qui ne sont pas couverts dans le présent contrat. Le format proposé par le fournisseur permettrait d'intégrer à la fois une revue de presse électronique des médias locaux et régionaux, ainsi que les médias nationaux, couverts par le CAG.

Considérant que la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications (DACDIC) doit quotidiennement avoir accès, en temps réel, à des veilles médiatiques et produire des revues de presse pour différents sujets et dossiers;

Considérant que les services de revue de presse et de veille média sont des outils essentiels pour le travail de l'équipe des communications;

Considérant que le processus est conforme à la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

Considérant que les services de revue de presse et de veille des médias font partie de l'arrêté numéro 2024-03 de la présidente du Conseil du trésor, qui spécifie la liste des biens et services pour lesquels le Cégep doit recourir exclusivement au Centre d'acquisitions gouvernementales;

Considérant que le contrat du CAG ne couvre pas les médias locaux et régionaux et ne permet pas d'ajouter cette personnalisation à moins d'être hors mandat;

Considérant que le Cégep doit obtenir l'autorisation de son dirigeant pour procéder à l'acquisition par lui-même d'un service visé par un arrêté en conformité avec la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

Considérant la recommandation favorable de la DACDIC;

Considérant que ces services seront financés par le budget de fonctionnement de la DACDIC;

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par Mme Lyne Demers

A-658.7.6

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À déposer une demande de dérogation au Centre d'acquisitions gouvernementales au contrat numéro 2023-8165-50 : Revue de presse écrite et veille des médias afin de procéder à l'acquisition par lui-même d'un service hors mandat permettant d'avoir un service de revue de presse locale et régionale pour environ 2000 \$/mois, incluant les droits d'auteur;

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à signer ladite demande concernant un service visé par un arrêté ministériel pour le Cégep de Valleyfield.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.7. Acquisition d'ordinateurs portables pour 2026

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Le 28 mars 2023, le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2028, incluant les années d'options. La somme maximale autorisée pour ce mandat était de 1 350 615 \$.

Selon la planification de remplacement des ordinateurs, nous devons changer 200 portables cette année. Ce sont des ordinateurs qui arrivent en fin de vie, car ils ont des composantes trop lentes pour exécuter les tâches quotidiennes. Nous désirons profiter des allocations d'investissement restantes dans les annexes budgétaires d'investissement des ressources informationnelles (I016 MAOB et I048 Acquisition d'équipements numériques à des fins pédagogiques) qui se terminent le 31 mars 2026. Ainsi, le processus d'acquisition des équipements doit être complété avant cette date.

Voici la liste des ordinateurs portables dont l'achat était prévu cet été et que nous désirons devancer :

Item	Quantité	Prix unitaire	Estimé budgétaire
Portables sans pavé numérique	100	850 \$	85 000 \$
Portables avec pavé numérique et plus de puissance	100	1 417 \$	141 700 \$

L'évaluation des coûts totaux est de 226 700 \$, taxes en sus. Le fournisseur autorisé du CAG pour ces équipements est IT2GO.

Considérant que le conseil d'administration a autorisé le Cégep de Valleyfield à participer au mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) « 2023-7525-50 / Postes informatiques et Moniteurs neufs » à la séance du 28 mars 2023;

Considérant que la flotte d'ordinateurs doit être renouvelée régulièrement pour adhérer aux normes de sécurités des technologies de l'information;

Considérant que ces acquisitions seront financées à l'aide des allocations restantes de l'annexe budgétaire I016 (MAOB RI) ainsi que l'annexe I048 (Acquisition d'équipements numériques à des fins pédagogiques);

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par Mme Dominique Leduc

A-658.7.7

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD À octroyer le contrat d'acquisition des postes informatiques à IT2GO, fournisseur approuvé par le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG), pour un montant de 226 700 \$, taxes en sus.

DE DÉLÉGUER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE pouvoir d'autoriser un dépassement maximum de 10 % au dit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.8. Appel d'offres des services d'agents de sécurité

7.8.1. Nomination du secrétaire de comité de sélection

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Les services de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes sont effectués selon un modèle de couverture hybride interne et externe au campus principal du Cégep.

Suivant les événements du 4 octobre 2024 et l'audit de sécurité qui a été réalisé au campus principal, le Cégep a procédé, en 2025, à un premier appel d'offres publics pour un contrat d'une durée de quinze (15) mois pour

des services d'agents de sécurité. Ce contrat arrivera à échéance le 30 juin prochain.

Il est maintenant requis de procéder à un nouvel appel d'offres public. Cet appel d'offres sera prévu pour un contrat d'une durée de trois (3) ans.

Pour le campus principal, le contrat inclura les services pour :

- l'ajout d'un agent additionnel à l'agent interne du Cégep sur les quarts de jour et de soir la semaine ainsi que sur le quart de jour la fin de semaine;
- le remplacement des vacances annuelles de l'équipe interne;
- des remplacements sur demande en cas d'absences ponctuelles;
- de potentiels remplacements à plus long terme en lien avec un arrêt de travail ou une démission;
- de possibles besoins de couverture additionnelle pour des activités spécifiques.

L'intégration de besoins plus ponctuels de services d'agents de sécurité pour le Centre d'études de Vaudreuil-Dorion est aussi en analyse.

Cette fois-ci, l'adjudication de l'appel d'offres sera établie selon le prix ajusté le plus bas, c'est-à-dire que nous allons évaluer la qualité des firmes qui soumissionneront. Celles-ci déposeront une enveloppe « offre qualitative » et une enveloppe « offre financière ».

Pour ce faire, le dirigeant d'organisme doit former, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres, un comité de sélection d'un minimum de trois (3) membres, dont un qui doit obligatoirement être une ressource externe, en plus d'un secrétaire responsable du processus d'évaluation de la qualité des soumissions.

La composition du comité de sélection sera présentée lors de la rencontre du conseil d'administration. Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel. Le conseil siègera alors à huis clos.

De plus, le secrétaire du comité de sélection se doit d'être désigné officiellement par le conseil d'administration. Il est donc recommandé de nommer madame Sophie Gamache, gestionnaire administrative à l'approvisionnement, à titre de secrétaire du comité de sélection pour le choix d'une firme de services d'agents de sécurité à la suite de l'appel d'offres public. De plus, il est recommandé de nommer madame Laurence Demers, gestionnaire administrative aux ressources humaines, dans le cas où madame Sophie Gamache serait dans l'impossibilité d'honorer sa nomination à titre de secrétaire du comité de sélection.

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les directives qui en découlent;

Considérant le Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01);

Considérant que le mandat de la firme Gestion Termico inc. prendra fin le 30 juin 2026 et que le cégep doit à nouveau procéder à un appel d'offres public;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé de trois (3) membres et d'un secrétaire de comité dûment autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel, mais que le secrétaire du comité doit être officiellement nommé;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-658.7.8.1

DE NOMMER MADAME SOPHIE GAMACHE, gestionnaire administrative à l'approvisionnement, à titre de secrétaire de comité de sélection, dans le cadre de l'appel d'offres pour le choix d'une firme de services d'agents de sécurité pour les années 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ainsi que de nommer madame Laurence Demers, gestionnaire administrative aux ressources humaines, à titre de secrétaire de comité de sélection substitut, dans l'éventualité selon laquelle madame Sophie Gamache serait dans l'impossibilité d'honorer sa nomination.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 20 h 09.

Il est proposé par M. Marc Rémillard
Et appuyé par M. James-William Caron

A-658.7.8.1.1

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration siège à huis clos avec la présence de Mme Geneviève Boileau, secrétaire de l'assemblée et des invité(e)s présent(e)s.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.8.2. Nomination des membres du comité de sélection (huis clos)

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Les services de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes sont effectués selon un modèle de couverture hybride interne et externe au campus principal du Cégep.

Suivant les événements du 4 octobre 2024 et l'audit de sécurité qui a été réalisé au campus principal, le Cégep a procédé, en 2025, à un premier appel d'offres publics pour un contrat d'une durée de quinze (15) mois pour des services d'agents de sécurité. Ce contrat arrivera à échéance le 30 juin prochain.

Il est maintenant requis de procéder à un nouvel appel d'offres public. Cet appel d'offres sera prévu pour un contrat d'une durée de trois (3) ans.

Pour le campus principal, le contrat inclura les services pour :

- l'ajout d'un agent additionnel à l'agent interne du Cégep sur les quarts de jour et de soir la semaine ainsi que sur le quart de jour la fin de semaine;
- le remplacement des vacances annuelles de l'équipe interne;
- des remplacements sur demande en cas d'absences ponctuelles;
- de potentiels remplacements à plus long terme en lien avec un arrêt de travail ou une démission;
- de possibles besoins de couverture additionnelle pour des activités spécifiques.

L'intégration de besoins plus ponctuels de services d'agents de sécurité pour le centre d'études de Vaudreuil-Dorion est aussi en analyse.

Cette fois-ci, l'adjudication de l'appel d'offres sera établie selon le prix ajusté le plus bas, c'est-à-dire que nous allons évaluer la qualité des firmes qui soumissionneront. Celles-ci déposeront une enveloppe « offre qualitative » et une enveloppe « offre financière ».

Pour ce faire, le dirigeant d'organisme doit former, et ce, avant le lancement de l'appel d'offres, un comité de sélection d'un minimum de trois (3) membres, dont un qui doit obligatoirement être une ressource externe, en plus d'un secrétaire responsable du processus d'évaluation de la qualité des soumissions.

Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel. Le conseil siège donc à huis clos.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Considérant la Loi sur les contrats des organismes publics et les directives qui en découlent;

Considérant le Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01);

Considérant que le mandat de la firme Gestion Termico inc. prendra fin le 30 juin 2026 et que le cégep doit à nouveau procéder à un appel d'offres public;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé de trois (3) membres et d'un secrétaire de comité dûment autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel, mais que le secrétaire du comité doit être officiellement nommé;

Considérant qu'un comité de sélection doit être formé d'un minimum de trois (3) membres, dont un (1) qui doit obligatoirement être une ressource externe;

Il est proposé par Mme Julie Dunn
Et appuyé par Mme Michèle Kama

A-658.7.8.2

DE NOMMER, DANS LE CADRE DE L'APPEL d'offres public pour le choix d'une firme de services d'agents de sécurité pour les années 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029, les membres de comité de sélection suivants :

[REDACTED]

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2024-2025

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Depuis 2015, le secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) déploie le portrait personnalisé des activités contractuelles de l'ensemble des organismes assujettis à la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP). Ce portrait vise notamment à permettre aux dirigeants d'organismes d'avoir des données concernant la gestion contractuelle de leur organisme et d'en suivre l'évolution au fil des années.

De plus, le portrait personnalisé permet aux dirigeants d'organismes de se questionner et de mieux identifier les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans leurs pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de leur organisation.

Afin de pouvoir produire le portrait personnalisé des activités contractuelles du Cégep pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025, des renseignements publiés par notre organisme dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et des informations transmises par notre organisme au SCT dans le cadre de la reddition de comptes annuelle ont été utilisés.

Vous trouverez ci-joint le portrait personnalisé pour le Cégep pour l'année 2024-2025. Les pages 2 et 3 du document décrivent la méthodologie, l'information, l'interprétation et les limites de l'analyse contenue au portrait personnalisé.

Le reste du document est composé des trois volets suivants :

- 1) Le sommaire de nos résultats;
- 2) Notre gestion contractuelle;
- 3) Nos autres pratiques en gestion contractuelle.

Le portrait personnalisé comprend un taux de conformité globale (en %) basé sur 17 éléments présentés au volet 2. Le Cégep de Valleyfield a obtenu un indice de 88,4 %.

Le document présentant le portrait, en complément de l'état de situation, est déposé aux membres de manière confidentielle, à la demande du Secrétariat du Conseil du Trésor, qui exige une autorisation au préalable si le Cégep souhaite le rendre public.

À 20 h 22,

Il est proposé par M. Marc Rémillard
Et appuyé par Mme Julie Dunn

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. Bilan mi-annuel du plan de travail 2025-2026

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

Il convient, à la mi-temps de l'année, d'informer les membres du conseil d'administration de l'avancement des dossiers prévus au Plan de travail institutionnel 2025-2026 (PTI) tel que présenté à l'assemblée du 30 septembre 2025.

Ce bilan découlant du Plan stratégique 2023-2028 est déposé à titre informatif. La présentation PowerPoint est effectuée sommairement par M. Marc Rémillard, directeur général. Le PTI complet (fichier Excel) est déposé à titre informatif.

8.3. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique des administrateurs (formulaire à remplir par les membres)

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, présente le point.

Le document de déclaration des intérêts qui doit être complété tous les ans par les membres du conseil d'administration et remise à la Direction générale est déposé aux membres.

La déclaration doit être complétée d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration qui aura lieu le 24 mars 2026.

8.4. Du président

En raison de la situation budgétaire favorable, M. Bolduc informe les membres qu'il a été convenu d'offrir à nouveau le repas avant les séances. Les membres recevront donc une invitation à compter de 17h30, en vue de la prochaine séance de mars.

8.5. Du directeur général

8.5.1. Revue de presse du 16 novembre 2025 au 12 janvier 2026

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse.

8.5.2. Mémoire demandes pré budgétaires – Fédération des cégeps

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance du document. Il informe également les membres d'articles récents entourant les infrastructures de certains cégeps.

Finalement, en raison de la prochaine nomination du premier ministre au Gouvernement du Québec, il est fort probable que l'échéancier entourant la production du budget soit décalé. Aucune compression budgétaire n'a été annoncée à ce jour. La Direction du Cégep suivra l'évolution de la situation.

8.5.3. Concours intercollégial de sculpture sur neige

M. Rémillard souligne la participation de certain(e)s de nos étudiant(e)s en Arts visuels à la 30^e édition du Concours intercollégial de sculpture sur neige. De plus, c'était une première participation pour le programme de Génie mécanique, l'équipe a obtenu la 3^e position au concours.

8.5.4. Semaine de prévention du suicide

M. Rémillard revient sur une courte activité réalisée par l'équipe psychosociale dans le cadre de la Semaine de prévention du suicide, où des questions simples étaient posées pour susciter l'échange, à l'aide d'un jeu de cartes, aux étudiant(e)s.

8.6. Du directeur des études

8.6.1. Effectif étudiant pour l'hiver 2026

M. Leduc présente les statistiques de l'effectif étudiant pour l'hiver 2026. Une légère augmentation est observée dans les campus. Les résultats demeurent positifs.

8.6.2. Mois de l'Histoire des Noirs

M. Leduc partage les initiatives en cours pour célébrer le Mois de l'Histoire des Noirs, une première édition au sein des trois campus. Un comité élargi a été mis sur pied, incluant l'Association étudiante. Plusieurs activités sont prévues, dont la distribution des collants à l'effigie du Mois, l'exposition d'œuvre dans les 3 campus, ainsi qu'une conférence de Fabrice Vil ouverte au grand public.

9. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 24 mars 2026 à 18 h 30, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

10. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-658.10

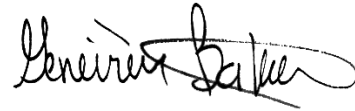
DE CLORE LA 658^e ASSEMBLÉE régulière du conseil
d'administration à 20 h 38.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA658



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée